



Intervention du commandant David BRUNNER

**Président de l'Union Départementale
des Sapeurs-Pompiers de la Gironde**

**Congrès de l'Union Départementale
des Sapeurs-Pompiers de la Gironde**

Saint-Loubès

28 septembre 2019

Madame la Directrice de cabinet de la Préfète de Région Nouvelle Aquitaine, Préfète de la Gironde

Mesdames les Sénatrices, Monsieur le Sénateur

Madame la Députée

Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Gironde et Président du Conseil
d'administration du SDIS de la Gironde,

Monsieur le Maire de Saint-Loubès,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Régionaux Départementaux,

Mesdames et Messieurs les Présidents des communautés de communes,

Mesdames et Messieurs les élus des communes du secteur,

Monsieur le Contrôleur Général, Directeur Départemental du Services d'Incendie et de Secours de la Gironde,

Madame la colonelle cheffe du Groupement de la Gendarmerie de la Gironde,

Monsieur le Médecin chef du SDIS de la Gironde,

Madame l'administratrice et messieurs les administrateurs de la FNSPF

Monsieur le Président de l'Union Régionale des Sapeurs-Pompiers d'Aquitaine et du Limousin,

Messieurs les Présidents d'Unions Départementales,

Monsieur le Président de l'Association Habilitée des Jeunes Sapeurs-Pompiers de la Gironde,

Mon colonel représentant l'Etat-Major Interministériel de la zone Sud Ouest,

Monsieur le directeur de l'AR DFCI,

Messieurs les chefs de pôles

Madame, Messieurs les chefs de groupements

Mesdames et Messieurs les Présidents des Amicales de sapeurs- pompiers

Mesdames et Messieurs les officiers, sous-officiers, caporaux et sapeurs,

Chers vétérans et retraités, Jeunes Sapeurs-Pompiers

Mesdames, Messieurs,

Je tiens tout d'abord à vous remercier, monsieur le Maire, pour l'accueil que vous nous avez réservé et la mise à disposition de ce lieu emblématique de votre commune. Veuillez transmettre à vos collaborateurs et aux agents communaux de Saint-Loubès tous nos remerciements pour leur disponibilité et l'accueil qu'ils nous ont réservé dans la préparation de cette journée. Tous nos remerciements à la « Lyre Loubèsienne » pour l'animation musicale de qualité lors de la cérémonie à laquelle nous avons assisté

Je tiens aussi à remercier chaleureusement le lieutenant-colonel LACOSTE et le capitaine MENUT, son adjoint le ltn DELAGE les présidents des amicales de Saint Sulpice et Saint-Loubès ainsi que l'ensemble des sapeurs-pompiers de ces centres pour leur accompagnement et leur investissement pour faire une réussite de cet événement, un moment important de notre association et de notre SDIS.

A cet instant, je souhaite avoir une pensée pour nos camarades disparus au cours de l'année et assurer à leurs familles, leurs proches et leurs camarades notre soutien indéfectible.

D'autres ont été blessés, parfois gravement ; certains conserveront des séquelles et je souhaite aussi leur adresser toute notre solidarité et nos vœux de prompt-rétablissement.

(moment de recueillement)

Nos adhérents ont été appelé à se prononcer sur la composition du Conseil d'administration de notre association lors de l'assemblée générale extraordinaire convoquée le 8 mars dernier : la modification de nos statuts a donc été actée.

La représentation de nos adhérents au Conseil d'Administration est désormais en phase avec leurs. Ainsi la représentation territoriale est abandonnée au profit d'une représentation statutaire.

La mobilité géographique de nos adhérents rendait de moins en moins lisible cette forme de représentation.

Les personnels administratifs, techniques et spécialisés n'avait pas de place au sein du CA tout comme nos anciens.

Chacune de ces catégories verra la présence de deux de leurs représentants au sein du CA.

Ainsi, le CA sera désormais composé de 20 sapeurs-pompiers , 2 PATS et 2 anciens, les membres de droits étant toujours le DDSIS, le Médecin/chef et le président de l'AHJSP.

Les suffrages se sont exprimés avec une participation de 56 %. Je félicite les administrateurs réélus ainsi que ceux qui rejoignent notre CA et je remercie chaleureusement ceux dont le mandat se termine aujourd'hui ; ils ont servi avec conviction et compétence notre association, je suis heureux d'avoir pu travailler avec eux.

Il y a quelques instants le CA m'a renouvelé sa confiance pour assurer 3 années encore à la présidence de notre association. Je vous en remercie sincèrement.

Notre Assemblée Générale a permis de faire l'état de nos finances et rappeler les événements de l'année passée.

Comme vous avez pu le constater, nous gérons notre association en « bon père de famille » faisant de chaque euro engagé, une action juste et mesurée ; nos recettes sont le fruit d'une production dont nos adhérents sont les premiers contributeurs.

Je tiens à remercier nos partenaires , l'ACEF, la Banque Populaire Centre Atlantique, la GMF pour leur soutien fidèle.

Je souhaite également souligner l'apport des subventions par le SDIS et le Conseil Départemental de la Gironde.

C'est notre mission sociale et solidaire qui est reconnue par ce subventionnement ; néanmoins nous

nous devons d'être à la hauteur de cette confiance qui nous est faite notamment dans l'utilisation de ces fonds.

A l'heure où l'argent public est rare, je me félicite de la parfaite co-production avec notre SDIS.

La discrétion nécessaire au traitement de dossiers d'aides ne nous permet pas d'en faire la communication, mais je vous assure que nous nous faisons un devoir de répondre présent aux diverses sollicitations, tout comme nous assurons une présence aux côtés des familles de nos collègues disparus.

Concernant la formation, les sapeurs-pompiers sont les premiers formateurs aux comportements qui sauvent.

Ces formations mettent en exergue la technicité de nos adhérents dans le domaine des premiers secours comme pour la formation à la première intervention en cas d'incendie.

En France, l'an dernier, 123 000 personnes ont été formées par ces derniers au PSC1 dont près de 3000 en Gironde ;

A ce propos, notre réseau associatif a répondu à la demande de l'État afin de former les jeunes en service civique. Ce sont de belles rencontres pour nos formateurs et surtout une action qui a du sens au moment où plus que jamais notre société a besoin de résilience. Je regrette simplement qu'à ce jour, l'Agence du Service Civique, donc l'État, ne nous ait toujours pas indemnisés des 24000 € que nous avons engagés pour ces formations depuis 2016.

Concernant les sujets nationaux, le réseau associatif sapeur-pompier, c'est sur l'ensemble du territoire national, 281 000 adhérents qui parlent d'une seule voix qui représentent la force et le poids politique des sapeurs-pompiers de France auprès de nos autorités de tutelle sur tous les sujets de Sécurité Civile.

Notre ancrage territorial, notre excellente connaissance du terrain nous permet d'être au cœur des préoccupations de notre communauté.

Depuis cet été, un mouvement social agite le monde sapeur-pompier ;

les professionnels, sous l'impulsion d'une intersyndicale représentant la majorité des effectifs, font valoir leur inquiétude et leurs revendications.

Il faut entendre ce message porté par mes collègues et leurs représentants syndicaux, il faut une réponse de l'État et de nos administrations de tutelles sans que l'un ou l'autre se renvoie la balle. Revalorisation des primes, retraite, reconnaissance de la profession autant de sujets d'inquiétude tout comme sont inquiets les sapeurs-pompiers volontaires.

Le rapport « mission volontariat » : où en est-on aujourd'hui ??? loin, bien trop loin de ces 37 mesures retenues à l'époque par notre Ministre de tutelle venu les présenter devant les sapeurs-pompiers de France réunis en congrès à Bourg en Bresse...avant de démissionner 48h plus tard.

Nous en sommes bien plus loin que ne l'avoue à Vannes le ministre actuel ; comment interpréter un tel retard dans la mise en œuvre ? l'attachement des SP aux yeux de la gouvernance est-il si différent que celui que nous porte les français ??

Autre grand sujet d'inquiétude : l'arrêt MADZACK, validant l'application de la Directive Européenne sur le Temps de Travail de 2003 à ce sapeur-pompier volontaire Belge, fait planer une menace sur l'activité de sapeur-pompier volontaire. La mobilisation du réseau a permis de faire émerger l'idée d'une nouvelle directive qui ne concerne pas le travail, ni la sécurité, mais qui imagine les bases d'une directive européenne sur l'engagement citoyen, qui regrouperait le volontariat et le bénévolat et ainsi protéger notre modèle de Sécurité Civile.

Ce modèle est aujourd'hui, bousculé ;

il tire ses dernières évolutions d'une loi de 2004, dite loi de modernisation de la Sécurité Civile et quand nos missions dites partagées de Secours d'Urgences à Personnes s'appuient sur une loi de 1986 qui reprend des principes de mise en œuvre de l'aide médicale d'urgence imaginés dans les années

70, on comprend que ce modèle soit dépassé et plus en phase avec le modèle de société actuel. Comment ne pas prendre en compte l'explosion des missions de secours aux personnes ? 2002 les sapeurs-pompiers de la Gironde réalisent près de 49 000 secours à personnes, 2018 la barre des 104 000 interventions est dépassée. 100 % d'augmentation en 16 ans. D'autant que bon nombre de ces interventions devraient être qualifiées d'assistance à personne pour ne pas dire assistanat à une société consommatrice à outrance de services publics que de véritables urgences.

Notons également que d'autres services publics imposent ; les urgences sont saturées générant ainsi des temps d'attente inadmissibles pour les équipages de sapeurs-pompiers comme pour les victimes; et pendant que nos SP font fonction de gardes malade dans les couloirs de l'hôpital, ils ne sont plus disponibles pour répondre aux véritables urgences voire à leurs missions propres. Cela génère une perte de sens pour les professionnels comme pour les volontaires.

Cette sur-sollicitation érode les vocations, épuise ceux qui se sont engagés sans distinction de statuts ; les volontaires cessent leurs engagements quand les professionnels prennent des disponibilités.

Les sapeurs-pompiers doivent reprendre avec leurs élus, le pilotage de leurs moyens humains comme matériels.

La réponse aux urgences doit être sanctuarisée, il n'est plus acceptable de composer le même numéro pour une rage de dent, la migraine du dimanche matin, l'adresse du pharmacien de garde, l'arrêt cardiaque ou l'accident vasculaire cérébral.

Les Sapeurs-Pompiers de France demandent donc la création de Centre Départementaux d'Urgences regroupant policiers, gendarmes, Samu et bien entendu sapeurs-pompiers pour une réponse unique à un numéro d'urgence unique : le 112.

Ces centres Départementaux d'urgences qui permettrons aussi l'échange sans délais d'information lorsque les sapeurs-pompiers seront victimes d' agressions ou d' actes d'incivilités.

Je le dénonçais déjà l'an dernier, ces actes sont intolérables ! Au niveau local je salue l'initiative du PCASDIS. Ainsi un groupe de travail dans lequel l'ensemble des représentants du personnel a été impliqué a permis de mettre en place des réponses locales qui ne sont en fait que des remèdes aux conséquences mais pas à la cause. Sur ce sujet il est clair que sans mesures judiciaires fortes ce cancer de la société qu'est de s'en prendre à ceux qui la sauve, la sécurise et la soigne ne sera jamais éradiqué. Nous attendons donc des ministres de l'Intérieur et de la Justice la plus grande fermeté en demandant d' infliger des punitions fortes et que ceux qui se croient hors des règles de la société retrouvent le chemin de la bonne citoyenneté.

La mission Sénatoriale d'information sur la sécurité des sapeurs-pompiers en intervention va prochainement rendre ses préconisations. Les Sapeurs-Pompiers de France ont apporté leur contribution et propose une meilleure prévention, la formation du public, une protection accrue des intervenants et une répression exemplaire basée sur la tolérance et l'impunité zéro. Une coordination inter services ancrée dans un pilotage national soutenu par des moyens nouveaux adaptés au nouvelles menaces. Ce sont en tout 33 mesures que les sapeurs-pompiers ont déclinés devant cette commission.

Il est nécessaire également de donner aux SDIS des marges financières afin de leurs permettre de faire face à l'explosion de la sollicitation opérationnelle.

Par une concertation sur le terrains auprès de chaque élus, nous saluons les efforts budgétaires réalisés par les communes et les communautés de communes de Gironde pour obtenir ces marges. L'État qui doit aussi nécessairement redonner du souffle par des mesures fiscales telles que l'exonération des véhicules de secours de la taxe sur les carburants. La redéfinition de l'indemnisation des missions réalisées au profit de la Santé ; le rétablissement de 10 à 32 millions d'euros du montant de la dotation de soutien aux investissements structurants des SDIS créée en

2016 ; ou la suppression des sur-cotisations de retraite à la CNRACL qui pourraient être réinjectées pour revaloriser la prime de feu des sapeurs-pompiers professionnels.

Améliorations statutaires, sur-sollicitation opérationnelle pour les secours d'urgence aux personnes, agressions, financement : Toutes ces questions ne se posent pas qu'au niveau départemental, toutes ces questions ne se posent pas que sous le prisme de l'un ou l'autre des statuts.

Réunis en congrès à Vannes la semaine dernière les sapeurs-pompiers attendaient la venue de leur Ministre ; durant 3 jours, les débats, les échanges ont permis de démontrer que les sapeurs-pompiers et leurs représentants élus avaient une ambition de Sécurité Civile, alors qu'elle ne fut pas leur déception en écoutant le Ministre ; certes la reconnaissance de l'engagement et du travail accompli est là ; certes le constat des difficultés est là.

Mais les actes, où sont les actes ?

Rien ou pas grand-chose, malgré les demandes des sapeurs-pompiers depuis plusieurs années ; entre alternance de Présidence, de gouvernement, de ministre, de Directeurs Général , très peu d'avancées,

Ah bien sûr ! On nous édite des textes modificatifs en matière de concours, d'examen, de formation, d'habillement, de normes ; on nous prévoit bientôt le droit à la glycémie et à l'aérosol que nous faisons dans tous les coins de France depuis déjà bien longtemps ; mais de qui se moque-t-on ? sans doute, le fruit de belles productions issues de la technostucture mais sans aucune ambition de Sécurité Civile.

Pour finir, ceux qui pensent que notre réseau associatif ne devrait se consacrer qu'à l'organisation de concours de pétanque, je leur réponds que c'est tous ensemble que nous gagnerons les défis de demain qui nous permettrons de continuer à réaliser notre vocation d'engagement au service des autres.

Notre réseau associatif, Fédération Nationale, Œuvre de Pupilles Mutuelle Nationale, Union régionale et départementale agissent dans l'intérêt des sapeurs-pompiers et des personnels administratifs techniques et spécialisés qui œuvrent pour un service de secours performant et efficient mais qui doit être soutenu et défendu.

Localement le rôle des amicales est essentiel dans la difficulté. Elles doivent être là pour créer du lien pour rassurer. Chacun d'entre nous à la responsabilité de faire vivre ces amicales. Elles sont le cœur de nos casernes et pour vivre on a certes besoin d'un cerveau mais nous avons aussi besoin d'un cœur.

Ne négligez pas la distribution de vos calendriers, au-delà de l'apport financier, c'est aussi l'occasion de garder le lien avec la population, d'expliquer, de faire de la pédagogie, de ne pas être dans l'entre-soi.

En Gironde les défis de demain seront des défis communs, le monde associatif en prendra sa part : Solidarité, Vivre ensemble seront nos leitmotivs et à l'heure où je débute mon troisième mandat de président, ce proverbe Africain qui est la ligne de conduite du président de la FNSPF, Président de l'ODP :

« Tout seul on va plus vite, ensemble on va plus loin » sera au cœur de mon mandat.